

# Feuille de route pour une action collective afin d'améliorer l'intégration des transferts monétaires aux programmes de lutte contre la violence basée sur le genre dans le nord-ouest de la Syrie

JUIN 2022



# Remerciements



**CashCap** vise à diffuser plus largement et à améliorer les programmes de transferts monétaires à toutes étapes de la réponse aux crises, de la préparation et de la prévention aux interventions d'urgence et de redressement. Pour en savoir plus, consultez le site

[CashCap | Consejo Noruego para Refugiados](#)

**Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA)** est l'agence directrice des Nations Unies en charge des questions de santé sexuelle et reproductive. Sa mission est de créer un monde dans lequel chaque grossesse est désirée et chaque accouchement sans danger. Un monde dans lequel chaque jeune réalise pleinement son potentiel. Pour en savoir plus, consultez le site [www.unfpa.org/fr](http://www.unfpa.org/fr).

La **Women's Refugee Commission** (Commission des femmes pour les réfugiés ou WRC) protège les droits et améliore les conditions de vie des femmes, des enfants et des jeunes déplacés par les conflits ou les crises. Nous examinons leurs besoins, identifions des solutions et préconisons des programmes et des mesures qui renforcent leur résilience et font évoluer les pratiques humanitaires. Pour en savoir plus, consultez le site [www.womensrefugeecommission.org](http://www.womensrefugeecommission.org).

Cette étude de cas a pu voir le jour grâce au financement octroyé par la DDC à l'équipe spéciale du Groupe mondial de la protection (GPC) chargée des transferts monétaires pour la protection, dirigée conjointement par la WRC et Save the Children. Le présent document a été rédigé par Fe Kagahastian, conseillère « Transferts monétaires et marchés », Syrie (CashCap), Reem Khamis, coordinatrice du sous-secteur de la lutte contre la VBG, nord-ouest de la Syrie (UNFPA), et Tenzin Manell, directrice adjointe de la division « Transferts monétaires et moyens de subsistance » (WRC).

## Contact

Pour plus d'informations, veuillez contacter Fe Kagahastian à l'adresse [cashcap.syria@gmail.com](mailto:cashcap.syria@gmail.com), Reem Khamis à l'adresse [rhamis@unfpa.org](mailto:rhamis@unfpa.org) et Tenzin Manell à l'adresse [tenzinm@wrcommission.org](mailto:tenzinm@wrcommission.org).

© 2022 CashCap, UNFPA, and the Women's Refugee Commission

**Photo de couverture:** La baisse du pouvoir d'achat et les pressions socio-économiques qui en résultent sur les familles sont parmi les déclencheurs de la violence basée sur le genre (VBG). L'aide en espèces et en bons est de plus en plus considérée comme faisant partie d'un programme d'aide pour la prévention de la VBG et le soutien vital dans les contextes humanitaires. © Ihsan Alivio y Desarrollo

Toutes les autres photos © UNFPA

# Table of Contents



|  |           |
|--|-----------|
| <b>GLOSSAIRE</b>   | <b>i</b>  |
| <b>CONTEXTE</b>  | <b>1</b>  |
| <b>PRÉSENTATION</b>  | <b>1</b>  |
| <b>POINT DE DÉPART : LA COORDINATION</b>   | <b>2</b>  |
| <b>LA COORDINATION AU SERVICE DES PROCÉDURES<br/>OPÉRATIONNELLES NORMALISÉES</b>                 | <b>4</b>  |
| <b>ENSEIGNEMENTS ET CONSTATS DE L'ÉLABORATION<br/>DES PROCÉDURES OPÉRATIONNELLES NORMALISÉES</b> | <b>6</b>  |
| <b>DIFFICULTÉS PRINCIPALES ET PERSPECTIVES</b>   | <b>7</b>  |
| <b>PRINCIPALES CONCLUSIONS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS</b>  | <b>9</b>  |
| <b>RECOMMANDATIONS POUR LES PARTIES PRENANTES</b>  | <b>14</b> |
| <b>PROCHAINES ÉTAPES</b>   | <b>16</b> |
| <b>CONCLUSION</b>  | <b>17</b> |
| <b>ANNEXE</b>  | <b>19</b> |
| <b>RESSOURCES</b>  | <b>19</b> |
| <b>ABRÉVIATIONS</b>  | <b>20</b> |

# Glossaire



|   |  |
|---|--|
| <b>Transferts monétaires</b>  | Le terme « transferts monétaires » renvoie à tous les programmes dans le cadre desquels des transferts d'espèces ou des coupons pour le paiement de biens ou de services sont directement fournis aux bénéficiaires. Dans le contexte humanitaire, les bénéficiaires peuvent être des particuliers, des ménages ou des communautés, et non un gouvernement ou d'autres acteurs étatiques. Cela exclut les transferts de fonds d'individu à individu et la microfinance (bien que les institutions de microfinance et de transferts de fonds puissent être utilisées pour les versements). Le terme « transferts d'espèces » est à réserver aux interventions qui n'impliquent que des espèces (il n'est pas interchangeable avec « transferts monétaires »). Il possède plusieurs synonymes comme « interventions en espèces », « assistance en espèces » ou encore « programme d'aide en espèces ». Il est recommandé d'employer le terme « transferts monétaires <sup>1</sup> ». |
| <b>Assistance à la protection individuelle</b>                      | L'assistance à la protection individuelle est une intervention ponctuelle inconditionnelle qui prend la forme d'un transfert monétaire visant à aider des personnes en position de grande vulnérabilité. Ce modèle de programme est utilisé par l'UNFPA dans le nord-ouest de la Syrie afin de réduire, d'éliminer ou de prévenir les risques de protection auxquels est exposée une personne donnée, ou encore d'atténuer les répercussions immédiates de violations de la protection par le biais d'une intervention simple limitée dans le temps <sup>2</sup> .   |
| <b>Transferts monétaires pour la prise en charge des cas de VBG</b> | Dans la prise en charge des cas, les transferts d'espèces visent à répondre aux besoins de base des victimes, tels que définis dans le plan d'action les concernant, en leur octroyant directement une assistance monétaire. La vocation de ces transferts est d'aider les victimes à se relever pleinement de la violence qu'elles ont subie grâce à des services, tout en atténuant les risques de VBG <sup>3</sup> .  |
| <b>Transferts monétaires à usages multiples</b>                     | Transferts monétaires, réguliers ou ponctuels, qui correspondent au montant d'argent dont un ménage a besoin pour subvenir en tout ou partie à un ensemble de besoins de base ou de rétablissement. Ils sont conçus pour répondre à des besoins divers, la valeur des transferts étant calculée à cet effet. Ils sont généralement indexés sur l'analyse des déficits basée sur le panier de dépenses minimum ou une autre méthode de calcul des besoins de base. Tous les transferts monétaires à usages multiples sont non restrictifs puisqu'ils peuvent être dépensés selon les choix des bénéficiaires. Ce concept est aussi dénommé « transferts en espèces à usages multiples » ou « assistance en espèces à usages multiples <sup>4</sup> ».   |

1 Glossaire du CALP, <https://www.calpnetwork.org/fr/library-and-resources/glossary-of-terms/>.

2 UNFPA États Arabes | *Case Study on Cash and Voucher Assistance in Northwest Syria*. <https://arabstates.unfpa.org/en/publications/case-study-cash-and-voucher-assistance-northwest-syria>.

3 *Cash Assistance in GBV Case Management Guidance Note*, Sous-Secteur de la Lutte Contre la VBG (Transfrontalier, Turquie), Juin 2019. <https://drive.google.com/Drive/Folders/1x2syutqvejpbgrjmervev4huni8uonh>.

4 Glossaire du CALP, <https://www.calpnetwork.org/fr/library-and-resources/glossary-of-terms/>.





# Contexte



La Women's Refugee Commission (WRC) et CARE, avec le soutien de la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC) et au nom de l'équipe spéciale du Groupe mondial pour la protection (GPC) chargée des transferts monétaires pour la protection, ont lancé une initiative visant à améliorer l'accès des professionnels de terrain aux connaissances, compétences, conseils et outils nécessaires à l'intégration des transferts monétaires aux programmes de lutte contre la violence basée sur le genre (VBG) dans les contextes humanitaires.

Cette initiative, de même que d'autres études de cas, s'accompagne de supports de formation, d'ateliers, de webinaires et de podcasts qui présentent les enseignements tirés des programmes et des opérations d'intégration des transferts monétaires aux programmes de lutte contre la VBG au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. En plus d'enrichir les connaissances locales, nationales, régionales et mondiales dans ce domaine, cet ensemble de ressources permet d'améliorer les pratiques de nombreuses parties prenantes : professionnels du secteur humanitaire et du développement, pouvoirs publics, donateurs internationaux, etc.

# Présentation



La présente étude de cas souligne l'importance pratique que revêt la coordination entre les acteurs des transferts monétaires et de la lutte contre la VBG, et ce à tous les niveaux. Elle démontre en quoi le cloisonnement des interventions empêche d'assister pleinement les femmes et les filles touchées par la VBG. Ce document présente le contexte ayant conduit à la création d'une équipe spéciale conjointe dans le nord-ouest de la Syrie pour remédier à cette lacune, et décrit les défis auxquels cette équipe a été confrontée ainsi que les enseignements programmatiques et opérationnels tirés du processus de coordination. En outre, il offre des recommandations précises qui permettront aux parties prenantes de s'appuyer sur les travaux de l'équipe spéciale dans le nord-ouest de la Syrie.

Bon nombre des difficultés posées par l'intégration des transferts monétaires aux programmes de lutte contre la VBG dans le nord-ouest de la Syrie font écho à d'autres contextes d'intervention. C'est pourquoi les enseignements et les recommandations de la présente étude de cas offriront également un éclairage aux parties prenantes de la région Moyen-Orient et Afrique du nord, voire d'autres régions.



# Point de départ : la coordination



En 2020, les équipes de coordination du groupe de travail sur les transferts monétaires et du sous-secteur de la lutte contre la VBG pour l'intervention humanitaire dans le nord-ouest de la Syrie ont décidé d'unir leurs forces dans un même but : décloisonner leurs interventions et intégrer davantage les transferts monétaires aux programmes de lutte contre la VBG.

Ces deux organes de coordination ont réuni un même nombre de professionnels des transferts monétaires et de la lutte contre la VBG (issus de différentes organisations humanitaires) dans le but de systématiser l'utilisation des transferts monétaires dans la prise en charge des cas de VBG. La figure 1 présente l'environnement opérationnel et les principales parties prenantes.

**Figure 1. Environnement opérationnel et parties prenantes**

| Environnement opérationnel   | Parties prenantes  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Des déplacements prolongés et un contexte de protection complexe.</b><sup>5</sup> Après plus d'une décennie de conflit, 1,72 million de personnes ont été déplacées de façon quasi permanente dans le nord-ouest de la Syrie et vivent dans des sites de dernier recours dans les gouvernorats d'Alep et d'Idleb. Ce groupe de personnes déplacées internes très vulnérables est composé en vaste majorité (80 %) de femmes et d'enfants. Les logements des camps bondés offrent de mauvaises conditions de vie, avec peu d'intimité, des portes et des fenêtres sans verrous et un éclairage inadapté, autant de facteurs qui exposent les femmes et les filles à des risques de VBG.</li><li>• <b>Lacunes en matière de services complets en matière de VBG.</b> Dans le nord-ouest de la Syrie, bon nombre des services de base (comme un logement sûr et des services juridiques) ne sont pas accessibles gratuitement aux victimes. Les transferts monétaires pourraient ainsi améliorer la capacité d'action des victimes et contribuer aux objectifs en matière de protection, à condition qu'ils s'accompagnent de mécanismes d'atténuation pour soustraire les victimes à de nouveaux préjudices.</li><li>• <b>Rétrécissement du corridor transfrontalier.</b> Les Nations Unies et des organisations non gouvernementales (ONG) internationales acheminent l'aide humanitaire, dont font partie les transferts monétaires, par l'intermédiaire de partenariats avec des ONG syriennes via un corridor humanitaire transfrontalier qui se réduit à grands pas entre la Turquie et le nord-ouest de la Syrie. La résolution 2585 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui autorise cette intervention humanitaire transfrontalière, est sous une épée de Damoclès permanente, à savoir le risque de ne pas être prorogée. La plupart des organismes des Nations Unies doivent donc sans cesse se préparer aux impondérables et prévoir des mécanismes qui resteront opérationnels quelle que soit la tournure des événements, y compris des mécanismes qui appuieront les personnes dépendantes des services de lutte contre la VBG en cas de retrait des effectifs et des moyens des Nations Unies. De par leur souplesse, les transferts monétaires comptent parmi les formes d'aide qui se prêtent le mieux à ces incertitudes et à l'éventualité d'une non-reconduction de la résolution 2585.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>• Victimes de VBG</li><li>• ONG nationales mettant en œuvre les programmes de transferts monétaires et/ou de lutte contre la VBG</li><li>• Pouvoirs publics/collectivités</li><li>• Organismes des Nations Unies et ONG internationales gérant les programmes de transferts monétaires et/ou de lutte contre la VBG dans le nord-ouest de la Syrie à distance depuis Gaziantep (Turquie)</li><li>• Donateurs</li><li>• Auditeurs et tiers chargés du suivi de la conformité</li><li>• Prestataires de services financiers (<i>hawalas</i>)</li></ul> |

5 OCHA, *Humanitarian Needs Overview 2022, Syrian Arab Republic* (2022), [www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/hno\\_2022\\_rev-1.15.pdf](http://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/hno_2022_rev-1.15.pdf).



Une équipe spéciale conjointe, composée de membres du groupe de travail sur les transferts monétaires et du sous-secteur de la lutte contre la VBG, a été créée à la suite d'une hausse du nombre de cas de VBG signalés par les femmes et les filles syriennes dans le nord-ouest de la Syrie. Ce sursaut de cas peut s'expliquer par les effets conjugués de chocs successifs qui ne cessent de dégrader la qualité de vie de la population déplacée dans le nord-ouest de la Syrie :

- la prolongation de la crise humanitaire (poursuite du conflit armé, mouvements de population et déplacements cycliques) ;
- l'effondrement de l'économie syrienne (dévaluation monétaire, inflation des prix des denrées alimentaires, chômage en hausse, etc.) ; et
- les confinements et restrictions de mouvement en raison de la pandémie de COVID-19, la peur des contaminations et les pertes de perspectives en matière de moyens de subsistance<sup>6</sup>.

Cette situation inquiétante a poussé l'équipe spéciale à jeter les bases d'une collaboration fructueuse.



---

6 UNFPA, DR VBG Syrie, *Voices from Syria 2022, Assessment Findings of the Humanitarian Needs Overview, Whole of Syria Gender-Based Violence Area of Responsibility* (2022), [https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/voices\\_from\\_syria\\_2022\\_online\\_version\\_final\\_draft.pdf](https://www.humanitarianresponse.info/sites/www.humanitarianresponse.info/files/documents/files/voices_from_syria_2022_online_version_final_draft.pdf).



# La coordination au service des procédures opérationnelles normalisées



L'équipe spéciale a mis au point des **procédures opérationnelles normalisées** afin de guider les professionnels chargés des cas de VBG et le personnel des programmes de transferts monétaires sur la meilleure façon et le meilleur moment d'intervenir afin d'optimiser l'ensemble des mesures de soutien aux victimes de VBG et aux femmes et filles à risque. Ces procédures s'appuient sur les bonnes pratiques d'orientation normative relatives aux programmes de lutte contre la VBG dans les contextes humanitaires, comme les **Directives interorganisations pour la prise en charge des cas de VBG**, la **boîte à outils d'optimisation des transferts monétaires pour la protection accrue contre la VBG : intégrer les considérations relatives à la VBG dans les interventions en espèces et utilisation des espèces dans le cadre de la lutte contre la VBG** publiée par la WRC-Mercy Corps-International Rescue Committee, les normes définies dans la **boîte à outils de la qualité des programmes du Cash Learning Partnership (CaLP)** ainsi que le **Recueil sur les transferts monétaires et la violence basée sur le genre : conseils pratiques à l'intention des professionnels de l'humanitaire**.

Les procédures opérationnelles normalisées, qui sont le principal résultat des efforts de l'équipe spéciale, ont bénéficié de contributions substantielles de la part de spécialistes de la VBG et des transferts monétaires<sup>7</sup>.

Les procédures opérationnelles normalisées avaient pour principal objectif de définir les paramètres permettant d'orienter, à la fois vers des ressources internes<sup>8</sup> et externes<sup>9</sup>, les victimes de VBG pour lesquelles les travailleurs sociaux jugent les transferts monétaires nécessaires, ainsi que les victimes individuelles à l'étape de l'évaluation et du plan de traitement des cas. Dans l'une des sections clés des procédures opérationnelles normalisées, un tableau présente des exemples de cas de VBG, leur caractère prioritaire en fonction du temps de réponse ainsi que des recommandations sur les options d'intervention par des transferts monétaires.

La figure 2, issue de cette section, illustre en quoi la victime d'une situation dangereuse pourrait bénéficier d'un transfert d'espèces à usages multiples d'urgence ou ponctuel<sup>10</sup> sous 24 à 48 heures. Cette assistance ferait partie d'un ensemble de mesures de prise en charge en complément de services médicaux ou psychosociaux, etc. au cas par cas. Le transfert d'urgence couvrirait, par exemple, le coût du transport en lieu sûr et d'autres besoins de base immédiats.

---

7 Les organisations suivantes ont pris part à l'équipe spéciale : l'UNFPA, Global Communities, Shafak (codirection), Marram, Masrart, Mercy Corps, IhsanRD et NORCAP-CashCap.

8 Entre les unités et les programmes d'une même organisation humanitaire.

9 Entre plusieurs organisations humanitaires.

10 Les transferts monétaires à usages multiples sont une forme d'assistance déployée à grande échelle dans le nord-ouest de la Syrie depuis 2014. Bon nombre d'organisations humanitaires dans le nord-ouest de la Syrie ont l'habitude d'octroyer des transferts monétaires ponctuels à usages multiples en guise d'intervention d'urgence auprès des personnes nouvellement déplacées, potentiellement en transit et qui pourraient profiter d'un appui monétaire pour différents besoins.



**Figure 2. Extrait des procédures opérationnelles normalisées (section E : Évaluation d'éligibilité financière et options d'intervention via des transferts monétaires)**

| # | Critères d'éligibilité   | i) Note d'orientation,<br>ii) Délai d'intervention, et<br>iii) Options d'intervention par des transferts monétaires   | Priorité de l'intervention  |
|---|--|---|---|
| 3 | <p>La vie du titulaire de droits n'est pas immédiatement en danger, mais des services urgents tels que des services médicaux (ou autres services liés au rétablissement du bénéficiaire et visant à atténuer toute nouvelle exposition à des préjudices [ainsi que des services pour les nourrissons et les enfants du bénéficiaire, le cas échéant]) sont nécessaires, et le bénéficiaire a besoin de ressources financières pour pouvoir accéder à un soutien holistique et le recevoir. Il peut s'agir de transferts monétaires pour faciliter l'accès aux services (par exemple, les frais de transport pour accéder aux services de santé, tels que les interventions chirurgicales ou le soutien prénatal, le soutien psychosocial, comme les services de santé mentale non critiques ; des services qui doivent être fournis gratuitement à toute victime).</p> | <p>i) Les acteurs de la lutte contre la violence basée sur le genre (VBG) doivent procéder à une évaluation limitée de l'éligibilité financière (aspects socioéconomiques), mais éviter de retarder le traitement ou l'action, et orienter les bénéficiaires vers d'autres acteurs de la lutte contre la VBG, qui sont en mesure de leur apporter un soutien sous forme de transferts monétaires à usages multiples ponctuels, ou vers des partenaires de transferts monétaires externes si plusieurs séries de transferts monétaires à usages multiples ou des transferts monétaires à plus long terme sont nécessaires.</p> <p>ii) Délai d'intervention recommandé : <b>une semaine maximum</b></p> <p>ii) Option d'intervention par des transferts monétaires : <b>une ou plusieurs séries de transferts monétaires à usages multiples</b> (la fréquence des transferts à usages multiples dépend des besoins évalués qui pourraient être satisfaits par des transferts monétaires au cours de la période d'intervention.)</p> | <p><b>Un seul cycle d'aide :</b><br/>programme de lutte contre la VBG par le biais des ressources affectées à la prise en charge des cas</p> <p><b>Plusieurs cycles d'aide :</b><br/>programme de transferts monétaires</p> |

# Enseignements et constats de l'élaboration des procédures opérationnelles normalisées



« Nous ne parlons pas la même langue. »

La première version des procédures opérationnelles normalisées a été finalisée selon une méthodologie participative et itérative au cours de six réunions mensuelles consécutives de l'équipe spéciale. Certaines étapes étaient nécessaires pour convenir des actions sur lesquelles les procédures opérationnelles normalisées devaient porter a minima. Les premières réunions ont été l'occasion pour les spécialistes de présenter les concepts et la terminologie clés de leur secteur dans le cadre d'une série de séances de sensibilisation mutuelle. Parmi les questions qui ont été abordées, un membre du groupe de travail sur les transferts monétaires a souhaité savoir comment fonctionne la prise en charge des cas de VBG, tandis qu'un représentant du sous-secteur de la lutte contre la VBG a demandé des explications sur l'assistance en espèces à usages multiples.

Cette première étape a suffi à faire comprendre aux deux groupes qu'ils ne « parlent pas la même langue ». Un autre décalage est ressorti des pratiques des deux secteurs : la prise en charge des cas de VBG met l'accent sur la personne touchée, tandis que les interventions sous forme de transferts monétaires visent plus généralement à répondre aux besoins d'un ménage.

Cet échange de connaissances a jeté les bases de l'une des recommandations principales des procédures opérationnelles normalisées, à savoir la nécessité de disposer de partenariats préétablis. Cette recommandation part du constat qu'à moins que les acteurs de la lutte contre la VBG et des transferts monétaires ne disposent d'un canal opérationnel pour communiquer, collaborer, résoudre des problèmes ainsi que coordonner et optimiser leurs interventions ensemble, les parcours d'orientation resteront vains.

L'objectif final de la collaboration entre les équipes de coordination du groupe de travail sur les transferts monétaires et de la lutte contre la VBG n'était pas la rédaction des procédures opérationnelles normalisées, mais bien leur mise en œuvre. C'est pourquoi il est intéressant de souligner un autre exercice important mené par l'équipe spéciale en février 2021 : l'analyse conjointe des risques de VBG dans le cadre des transferts monétaires. Celle-ci visait à identifier les principaux risques en matière de VBG et de protection contre l'exploitation et les abus sexuels dans le cadre des transferts monétaires dans le nord-ouest de la Syrie, ainsi qu'à réfléchir ensemble à des mesures d'atténuation potentielles. Les conclusions de cet exercice sont présentées dans une annexe aux procédures opérationnelles normalisées. Cet exercice a mis en lumière des questions impossibles à ignorer tant elles sont intrinsèquement liées aux principes humanitaires fondamentaux comme la place centrale de la protection et le souci de ne pas nuire, dont il est impossible de faire l'économie lors de la création, de la mise en œuvre et de la généralisation des transferts monétaires dans un contexte aussi fragile. L'atténuation des risques de VBG et de protection peut aussi contribuer à identifier et éviter les éventuels risques opérationnels, fiduciaires et d'atteinte à la réputation, qui pourraient avoir des conséquences négatives sur toute la communauté humanitaire intervenant dans le nord-ouest de la Syrie.





Suite à la finalisation et la diffusion à grande échelle de la première version des procédures opérationnelles finalisées en 2021, un atelier de validation s'est tenu en février 2022. Les équipes de coordination des deux secteurs se sont efforcées de mettre en œuvre deux actions clés définies lors de l'atelier : (1) l'équipe de coordination du sous-secteur de la lutte contre la VBG a présenté aux membres du groupe de travail sur les transferts monétaires des directives et des informations contextuelles relatives à la VBG qui leur seront utiles pour leurs demandes de financement et leurs actions de plaidoyer ; et (2) les équipes de coordination des deux groupes ont animé une réunion d'information à l'attention des donateurs sur le thème des procédures opérationnelles normalisées et des recommandations clés. Afin de refléter les efforts conjoints des spécialistes et des organes de coordination, les conseillers techniques en matière de protection, de VBG et de transferts monétaires des organismes donateurs ont été invités à cette présentation. Les donateurs, qui ont ainsi découvert les éléments clés des procédures opérationnelles normalisées et des recommandations, ont salué ces efforts conjoints.

## Difficultés principales et perspectives

Le nord-ouest de la Syrie n'est pas dépourvu de perspectives en dépit de ses nombreuses difficultés. La voie à suivre implique de résoudre les problèmes critiques et de mettre en œuvre un environnement plus favorable, deux objectifs vers lesquels tendent les efforts de coordination du groupe de travail sur les transferts monétaires et du sous-secteur de la lutte contre la VBG. La figure 3 décrit les principales difficultés et perspectives en ce sens.

**Figure 3. Difficultés principales et perspectives**

| Principales difficultés opérationnelles   | Perspectives  |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'environnement opérationnel (voir la figure 2), en particulier le contexte de prise en charge à distance et la gestion plurinationale du nord-ouest de la Syrie, rend difficile la coordination entre les intervenants chargés des cas de VBG d'une part, et des transferts monétaires d'autre part.</li> <li>• Faute de comprendre leur domaine respectif, de recourir aux mêmes normes et de parler la même « langue » (terminologie, acronymes, etc.), les professionnels de ces deux domaines interviennent et réfléchissent de façon compartimentée, ce qui sape la coordination, les synergies et surtout, l'optimisation potentielle des mesures d'assistance aux victimes de VBG à travers l'intégration des transferts monétaires lorsque ceux-ci s'imposent pour le rétablissement des victimes.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'un vaste groupe d'organisations humanitaires, composé notamment d'ONG nationales, riche de cinq à huit années d'expérience en matière de transferts monétaires multisectoriels.</li> <li>• Fort élan en faveur de programmes intégrés/transversaux et d'une coordination de proximité susceptibles d'encourager l'inclusion systématique des victimes de VBG aux bénéficiaires de transferts monétaires à usages multiples d'urgence ou ponctuels, dans un premier temps.</li> </ul>   |
| <p><b>Principales obstáculos respecto a la programación</b></p>   |   |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Certains acteurs de la lutte contre la VBG sont en mesure d'offrir une assistance d'urgence en espèces aux victimes en complément de la prise en charge des cas de VBG. Bien souvent, ce n'est toutefois pas suffisant. Dans bon nombre de cas, les victimes ont besoin d'une série de transferts monétaires ; il est donc important de convenir d'un système d'orientation efficace et de coordonner les acteurs du secteur en ce sens.</li> <li>• Les orientations externes entre différentes organisations, voire dans une certaine mesure, entre les divisions d'un même organisme, ne sont pas encore monnaie courante. Cette lacune en matière de programmes est encore exacerbée par la réduction des enveloppes budgétaires, ce qui renforce la compétition pour les fonds alloués aux projets et dissuade les orientations externes, avec à la clé des programmes de lutte contre la VBG moins complets et donc, moins efficaces.</li> <li>• La vision cloisonnée et discordante des donateurs vis-à-vis des programmes de transferts monétaires et de lutte contre la VBG a également tendance à négliger le fait que les spécialistes de la mise en œuvre des transferts monétaires ne sont pas des spécialistes de la VBG, et inversement ; exception faite de l'assistance à la protection individuelle, les intervenants ne sont généralement pas versés dans les programmes de transferts monétaires, et encore moins dans leur mise en œuvre. L'inverse est également vrai : les partenaires de mise en œuvre des transferts monétaires, pour la plupart étrangers aux procédures de prise en charge des cas de VBG, demandent des financements pour des transferts monétaires au profit des victimes de VBG.</li> <li>• Les programmes de lutte contre la VBG souffrent invariablement de financement insuffisant : en dépit du recours croissant à des transferts monétaires dans les contextes humanitaires à travers le monde, ceux-ci ne sont pas encore considérés comme une composante essentielle de la prise en charge des cas de VBG.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au fil des ans, le groupe de travail sur les transferts monétaires dans le nord-ouest de la Syrie a gagné la confiance des donateurs traditionnels et des parties prenantes du secteur en faveur des transferts monétaires. Ce groupe est reconnu comme un vecteur de qualité en matière de livraison et de coordination des transferts monétaires. Pendant la période de révision des demandes de financement, la plupart des donateurs ont demandé à leurs partenaires s'ils avaient consulté le groupe de travail sur les transferts monétaires au sujet de leur projet de transferts monétaires. Les partenaires ont fini par prendre l'habitude de transmettre leur projet au groupe afin d'obtenir des commentaires par écrit pour étayer leur dossier de demande de subvention.</li> <li>• Les équipes de coordination du groupe de travail sur les transferts monétaires et du sous-secteur de lutte contre la VBG souhaitent vivement poursuivre leur collaboration.</li> </ul> |

# Principales conclusions et enseignements tirés



En février 2022, soit un an après la diffusion à grande échelle du document « évolutif » des procédures opérationnelles normalisées (mars 2021) et à la suite d'actions de plaidoyers auprès des partenaires pour qu'ils conduisent sa mise en œuvre, le sous-secteur de la lutte contre la VBG, le groupe de travail sur les transferts monétaires et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont convenu d'organiser un atelier de validation. Se déroulant en présentiel sur deux jours, il entendait faire suite au travail de l'équipe spéciale et poursuivre le dialogue et l'échange de connaissances à l'égard des procédures opérationnelles normalisées.

L'atelier a été conçu pour recueillir les avis d'un plus vaste éventail d'acteurs, outre les participants de l'équipe spéciale, et pour valider la pertinence des recommandations relatives aux procédures opérationnelles normalisées dans le nord-ouest de la Syrie, un environnement opérationnel en constante évolution. Ainsi, au cours de cet atelier, des organisations qui n'avaient pas pris part à l'élaboration des procédures opérationnelles normalisées ont pu échanger avec celles composant l'équipe spéciale.

Les groupes de travail ont été organisés de sorte que chacun d'entre eux dispose d'une représentation équilibrée des perspectives des programmes de prise en charge des cas de VBG et de transferts monétaires. Les participants sont restés dans le même groupe pendant toute la durée de l'atelier. L'un des résultats les plus immédiats de cet atelier en présentiel a été la relation établie entre ces deux groupes spécialisés, dont les chemins s'étaient peu croisés avant l'atelier. Après s'être rencontrés et avoir travaillé ensemble en équipe, les professionnels de la prise en charge des cas de VBG ont indiqué, dans l'évaluation qui a fait suite à l'atelier, qu'ils se sentaient mieux placés pour contacter leurs collaborateurs en charge des transferts monétaires et faire appel à eux pour les procédures d'orientation et inversement.

Les procédures opérationnelles normalisées ont incité certains partenaires opérationnels, dont les donateurs, à investir dans les transferts monétaires dans le cadre des programmes de lutte contre la VBG. Depuis le début de l'année 2022, un donateur traditionnel de la lutte contre la VBG et des transferts monétaires a investi 300 000 USD dans un projet pilote de transferts monétaires s'inscrivant dans la prise en charge des cas de VBG. Un organisme des Nations Unies a pour sa part veillé à ce que 25 % du nombre total de bénéficiaires de son projet d'argent contre travail soient des victimes de VBG et d'autres groupes à risque.

La figure 4 illustre les différentes étapes suivies par l'équipe spéciale et les équipes de coordination du sous-secteur de la lutte contre la VBG et du groupe de travail sur les transferts monétaires.



Figure 4. Feuille de route pour l'intégration des transferts monétaires dans le programme d'aide à la lutte contre la VBG : l'expérience du nord-ouest de la Syrie



Femmes et enfants dans un espace sûr pour les femmes et les filles.

La figure 5 rend compte des obstacles spécifiques à la mise en œuvre des procédures opérationnelles normalisées. Elle met également en évidence les principaux enseignements programmatiques et opérationnels en ayant été tirés, tels qu'ils ont été documentés pendant toute la durée d'existence de l'équipe spéciale et lors de l'atelier.

**Figure 5. Obstacles, bonnes pratiques et ciblage de la prise en compte des spécificités locales**

### Figure 5. Obstacles, bonnes pratiques et ciblage de la prise en compte des spécificités locales

#### Obstacles programmatiques

- Les victimes de la VBG et les femmes et filles à risque sont souvent tenues à l'écart des transferts monétaires ; leurs vulnérabilités ne sont pas toujours mentionnées dans les critères standard requis pour bénéficier des transferts monétaires à usages multiples et autres modalités de transferts monétaires. Par ailleurs, les systèmes d'orientation des prestataires de services en matière de VBG vers les partenaires de mise en œuvre des transferts monétaires sont généralement faibles, voire inexistantes. Le processus type de sélection des bénéficiaires de transferts monétaires implique l'application de critères de vulnérabilité catégoriques/observables ou la réalisation d'évaluations économiques auprès des ménages. D'autre part, la prise en charge des cas de VBG concentre l'aide sur les personnes directement touchées par la VBG, sans tenir compte des besoins des ménages, contrairement aux partenaires de mise en œuvre des transferts monétaires.
- Les professionnels de la lutte contre la VBG, qui ont une moins bonne connaissance des transferts monétaires, craignent généralement que les transferts monétaires, en tant que modalité d'assistance, présentent un risque inhérent pour leurs clients et que certaines exigences internes ainsi que celles liées aux donateurs puissent compromettre le respect des principes directeurs de la lutte contre la VBG. Ils éprouvent donc des réticences à intégrer les orientations vers les transferts monétaires au sein des programmes de lutte. Si les transferts monétaires ne sont pas risqués en eux-mêmes, les risques associés liés à l'âge, au genre, à la diversité et au contexte doivent être repérés et atténués de manière proactive, comme pour toute modalité d'aide. Cette même logique s'applique aux orientations vers les transferts monétaires, en particulier afin que les risques y étant associés puissent être atténués au sein du plan d'action d'un survivant de VBG donné, dans le cas où les transferts monétaires s'imposent pour son rétablissement.
- Pour ce qui est de la prise en charge des cas, il est primordial de protéger l'identité/les informations personnelles des victimes dans tout programme d'aide leur étant destiné. Ainsi, le partage de données, d'une manière susceptible de les identifier, avec d'autres prestataires d'aide extérieurs au cas, est souvent considéré comme risqué et contraire à l'éthique.
- Ces perceptions et pratiques, tant du côté des professionnels des transferts monétaires que des professionnels de la lutte contre la VBG, deviennent des obstacles involontaires à la mise en place, au maintien et au renforcement des systèmes d'orientation entre les responsables de la prise en charge des cas de VBG et les équipes chargées des transferts monétaires.
- Les auditeurs et tiers chargés du suivi des donateurs ont tendance à imposer des normes et des demandes d'informations très rigoureuses aux partenaires de mise en œuvre des transferts monétaires par rapport aux autres formes d'aide, ce qui est d'autant plus renforcé par le profil à haut risque de la Syrie.
- Involontairement, et peut-être inconsciemment, les équipes des programmes de transferts monétaires peuvent hésiter à accepter les orientations vers les services de prise en charge de la VBG, anticipant une future procédure d'audit onéreuse. S'ils consentaient à une orientation externe, par exemple, ils pourraient se voir contraints par les auditeurs/tiers chargés du suivi de leur fournir certains éléments d'information sur l'éligibilité des bénéficiaires, des renseignements dont ils ne disposeraient pas en raison des protocoles de confidentialité requis qu'ils ont convenus avec l'organisme chargé de l'orientation vers les services de prise en charge de la VBG.



## Figure 5. Obstacles, bonnes pratiques et ciblage de la prise en compte des spécificités locales

### Enseignements opérationnels et bonnes pratiques

- Ce type de coordination établit le cadre de référence pour des programmes de lutte contre la VBG efficaces intégrant les transferts monétaires, sans lequel la distribution des transferts monétaires aux victimes ne pourrait être déployée à grande échelle.
- Les procédures opérationnelles normalisées fournissent une feuille de route définissant les liens, ainsi que la coordination requise et la séparation des tâches entre les acteurs de la lutte contre la VBG et des transferts monétaires. Toutefois, de plus amples efforts et davantage de ressources sont nécessaires pour passer de l'élaboration des procédures opérationnelles normalisées à leur mise en œuvre.
- L'engagement à coordonner et à formaliser un partenariat au moyen d'un mémorandum d'accord pour les orientations externes, comme le recommandent les procédures opérationnelles normalisées, contribuerait à créer des normes minimales communes en matière de protection des données. Par ailleurs, ce partenariat préétabli faciliterait la combinaison et le repositionnement d'outils de suivi et d'évaluation courants, dans la mesure du possible, ce qui permettrait d'éviter la duplication des processus et de ne pas faire perdre de temps aux personnes souffrant de VBG.
- Les interventions utilisant les transferts monétaires, tout comme les autres services de lutte contre la VBG, doivent être adaptées aux besoins individuels en fonction de la nature du cas de VBG. Cependant, le financement de la prise en charge des cas de VBG est souvent insuffisant pour obtenir un résultat global pour les victimes, ce qui rend nécessaires des orientations internes et/ou externes vers d'autres organisations financées pour distribuer les transferts monétaires.
- Les orientations vers les partenaires de transferts monétaires doivent suivre une approche non stigmatisante. En d'autres termes, outre les victimes de VBG, les acteurs de la lutte contre cette violence doivent également orienter les femmes soumises à un risque de VBG. Les personnes orientées vers les services de prise en charge des cas de VBG doivent être simplement classées dans la catégorie des « bénéficiaires individuels », qui peut également inclure des victimes de violence autre que la VBG.
- Même si certaines organisations disposent des ressources nécessaires pour inclure des distributions répétées de transferts monétaires dans leur programme d'aide à la lutte contre la VBG, les responsables de la prise en charge des cas peuvent ne pas « maîtriser » suffisamment les transferts monétaires pour comprendre toutes les considérations qui entrent en jeu dans les programmes en la matière (par exemple, les marchés, les valeurs de transfert, les prestataires de services financiers, tels que les hawalas et les sociétés de transferts électroniques, ou encore la devise à distribuer, compte tenu de la présence de multiples devises dans le nord-ouest de la Syrie). De ce fait, les responsables de la prise en charge des cas peuvent ne pas être bien placés pour déterminer quels types de transferts monétaires seraient appropriés au cas par cas.
- Les stratégies de ciblage des organisations qui mettent en œuvre les transferts monétaires créent également des complications opérationnelles dans le cadre du soutien aux victimes de VBG et des femmes et filles à risque. Les processus d'enregistrement et de hiérarchisation des ménages ayant le plus besoin des transferts monétaires impliquent généralement que les autorités locales fournissent une liste initiale des ménages les plus vulnérables de la communauté, que les partenaires contrôlent par la suite en procédant à une vérification de chacun des ménages. En raison de la nature de la VBG et de la nécessité absolue de protéger l'identité et la situation des personnes concernées, les organisations qui distribuent les transferts monétaires ne peuvent pas déclarer explicitement aux autorités locales qu'elles incluent les victimes de VBG dans le nombre total de cas. Cela pourrait avoir des conséquences indésirables, telles que la collusion, les représailles ou l'exploitation et les abus sexuels.
- Tous les éléments susmentionnés témoignent de la nécessité d'un engagement cohérent et soutenu en matière de coordination et de mise en œuvre. Ils démontrent également les raisons justifiant un système d'orientation externe plus systématisé. Pour trouver des solutions à ces obstacles, il convient de s'engager fermement à coordonner les efforts afin de s'assurer que les personnes qui luttent pour survivre à la violence chez elles ne soient pas laissées pour compte.

## Figure 5. Obstacles, bonnes pratiques et ciblage de la prise en compte des spécificités locales

### Le rôle de la prise en compte des spécificités locales

- Le groupe de travail sur les transferts monétaires et le sous-secteur de la lutte contre la VBG ont convenu dès le départ que pour que l'équipe spéciale élabore des procédures opérationnelles normalisées applicables, les ONG locales partenaires œuvrant en faveur de la lutte contre la VBG et celles travaillant à la distribution des transferts monétaires devaient être représentées et fortement impliquées dans le travail de l'équipe spéciale. Il s'agit là d'un point essentiel, en particulier dans le contexte de prise en charge à distance du nord-ouest de la Syrie, où les interventions sont principalement menées par les Syriens qui ont la passion, le dévouement et l'esprit de solidarité nécessaires pour prendre toutes les mesures requises afin d'aider les victimes de VBG et les femmes et filles à risque.
- Afin de mieux faire entendre le point de vue et la voix des Syriens, une représentante d'une ONG locale a été nommée coprésidente de l'équipe spéciale.
- Une culture de libre expression dans la langue de leur choix, l'arabe ou l'anglais, a été encouragée dès le début du travail de l'équipe spéciale, de sorte qu'une « barrière linguistique » ne soit jamais une raison pour s'autocensurer.
- L'atelier de validation des procédures opérationnelles normalisées, d'une durée de deux jours, s'est déroulé entièrement en arabe, ce qui a donné lieu à de riches discussions sur les défis opérationnels et autres difficultés, et a permis une meilleure compréhension mutuelle des rôles de chacun (les responsables de la prise en charge des cas et les responsables de la mise en œuvre des transferts monétaires).



À l'intérieur d'un établissement de santé.

# Recommandations pour les parties prenantes



Les recommandations suivantes reposent sur les enseignements que nous avons décrits ci-dessus. Elles sont destinées aux donateurs, aux partenaires de mise en œuvre, aux secteurs et sous-secteurs, et au groupe de travail sur les transferts monétaires. Si elles étaient appliquées par toutes les parties prenantes, ces recommandations pourraient sensiblement améliorer l'aide apportée aux différents types de cas de VBG, tant sur le plan de la quantité que de la qualité. Elles pourraient également aider les victimes de VBG à satisfaire leurs besoins vitaux et urgents, et à se rétablir grâce à des programmes complets.

## Donateurs

- **Créer des flux de financement spécialisés** pour soutenir l'intégration des interventions de transferts monétaires et de lutte contre la VBG.
- **Financer des pilotes/projets** qui s'appuient sur le cadre d'engagement, de partage d'informations et d'atténuation des risques établi par les procédures opérationnelles normalisées.
- **Encourager activement les partenaires à renforcer leurs capacités opérationnelles** afin de soutenir les activités destinées à atténuer la VBG et à sauver des vies en utilisant les procédures opérationnelles normalisées pour guider la conception des projets et les demandes de financement.
- **Inviter les partenaires à faire part des difficultés perçues quant aux procédures de collecte de données des auditeurs et des tiers chargés du suivi** qui peuvent empiéter sur les protocoles de protection de données et de partage d'informations conçus pour protéger les personnes touchées par la VBG.
- **Encourager un engagement accru entre les conseillers techniques internes en matière de protection et de transferts monétaires** et faciliter les consultations conjointes avec les partenaires, le sous-secteur de la lutte contre la VBG et le groupe de travail sur les transferts monétaires.

## Partenaires de mise en œuvre

### Haute direction

- **Utiliser les procédures opérationnelles normalisées comme base pour intégrer les programmes de lutte contre la VBG et de transferts monétaires en tant que politique institutionnelle.**
- **Mobiliser les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les procédures opérationnelles normalisées**, en incluant le renforcement des capacités et l'investissement dans le recrutement et la rétention de personnel féminin sur le terrain.
- **Affecter un pourcentage** – bien que les procédures opérationnelles normalisées indiquent un minimum de 10 %, il convient d'être aussi ambitieux que possible – **des transferts monétaires au soutien des cas orientés vers les services destinés à atténuer la VBG et à sauver des vies.** Cela permettra à votre organisation d'accepter les demandes d'orientation de façon continue et ainsi d'atteindre et de soutenir un plus grand nombre de victimes de VBG.
- **Obtenir un financement pour piloter l'intégration des programmes de lutte contre la VBG et de transferts monétaires** en prenant appui sur la mise en œuvre des procédures opérationnelles normalisées.



- **S'appuyer sur les enseignements tirés des projets pilotes** pour : 1) étendre et systématiser davantage l'intégration des programmes ; 2) renforcer les capacités organisationnelles afin de fournir un soutien opportun et approprié aux cas de VBG ; et 3) améliorer les connaissances sur les transferts monétaires, y compris les transferts monétaires à usages multiples, qui pourraient contribuer à obtenir des résultats en matière de protection.

### Équipes des programmes de lutte contre la VBG et de transferts monétaires

- **Utiliser les procédures opérationnelles normalisées pour mettre en place un système d'orientation s'il n'en existe pas déjà un.** Les procédures opérationnelles normalisées déterminent les points d'engagement spécifiques entre le responsable de la prise en charge des cas de VBG et le point focal des transferts monétaires, ainsi que les rôles et responsabilités distincts que chacun doit assumer pour faciliter une aide opportune fondée sur les besoins au cas par cas, conformément aux normes mondiales de prise en charge des cas de VBG, telles que reflétées dans les **Directives interorganisations pour la prise en charge des cas de VBG**. **Saisir l'occasion de s'engager, d'apprendre et d'échanger des idées avec des collaborateurs internes et externes, dans le cadre de l'application des procédures opérationnelles normalisées**, sur les programmes multi et intersectoriels qui aident les victimes de VBG à passer de la phase de secours à celle du rétablissement. Cela contribue à renforcer les capacités individuelles et collectives et à briser les cloisonnements.
- **Adhérer aux principes soulignés dans les procédures opérationnelles normalisées**, en particulier les principes directeurs sur 1) la VBG/le genre, l'âge, la diversité, et 2) la documentation et le partage d'informations.
- **Saisir et documenter les enseignements tirés tout au long de la mise en œuvre des procédures opérationnelles normalisées** ; mener des examens après action ou des réflexions systématiques similaires, et partager de manière proactive les enseignements tirés lors des futures réunions du sous-secteur de la lutte contre la VBG et du groupe de travail sur les transferts monétaires.
- **Consulter le sous-secteur de la lutte contre la VBG et le groupe de travail sur les transferts monétaires pour obtenir des conseils techniques sur les propositions de pilotes/projets.**
- **Déterminer ensemble les possibilités offertes par les technologies pour renforcer la protection des données**, par exemple le recours aux transferts monétaires électroniques, à des systèmes d'identification uniques et aux codes QR, qui sont déjà utilisés dans le nord-ouest de la Syrie.

### Secteur/sous-secteur et groupes de travail

- **Intégrer de manière proactive le soutien aux activités destinées à prévenir la VBG et à sauver des vies dans les plans d'intervention stratégiques.**
- **Encourager les membres disposant d'un programme de transferts monétaires à utiliser les procédures opérationnelles normalisées** et à affecter un pourcentage (10 % minimum selon les procédures opérationnelles normalisées) des transferts monétaires d'urgence au soutien des cas de VBG et des femmes et filles à risque orientées par les partenaires du sous-secteur de la lutte contre la VBG.
- **Promouvoir des stratégies d'intervention intégrées en matière de protection** et consacrer du temps à l'échange d'enseignements au sein de votre plateforme de coordination, avec des organisations qui se sont associées pour soutenir les cas de VBG en utilisant les procédures opérationnelles normalisées.
- **Le sous-secteur de la lutte contre la VBG doit fournir un soutien à ses membres** sur l'élaboration d'un plan de sécurité spécifique à l'utilisation des transferts monétaires.

## Groupe de travail sur les transferts monétaires

- **Intégrer de manière proactive le soutien aux activités destinées à prévenir la VBG et à sauver des vies dans les plans d'intervention stratégiques.**
- **Collaborer avec le sous-secteur de la lutte contre la VBG à l'organisation d'événements de renforcement des capacités et d'apprentissage** sur la réalisation d'analyses des risques de VBG et de protection et leur atténuation pour les programmes de transferts monétaires.
- **Encourager les partenaires à utiliser les procédures opérationnelles normalisées** et à affecter un pourcentage (10 % minimum selon les procédures opérationnelles normalisées) des transferts monétaires d'urgence au soutien des cas de VBG et des femmes et filles à risque orientées par les partenaires du sous-secteur de la lutte contre la VBG.
- **Promouvoir des stratégies d'intervention de protection intégrées** et consacrer du temps à l'échange d'enseignements au sein de votre plateforme de coordination, avec des organisations qui se sont associées pour soutenir les cas de VBG en utilisant les procédures opérationnelles normalisées.

## Prochaines étapes



La conseillère « Transferts monétaires et marchés », Syrie (CashCap) facilitera la reproduction de cette collaboration et l'adaptation des procédures opérationnelles normalisées dans d'autres centres d'intervention en Syrie, et partagera les procédures opérationnelles normalisées et les enseignements tirés avec le groupe de travail sur les transferts monétaires et les experts de CashCap dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord et au-delà. CashCap recherchera également activement des synergies et des possibilités de collaboration dans cette région avec d'autres secteurs essentiels à la prise en charge des cas de VBG, tels que la santé, les premières phases du rétablissement et les moyens de subsistance, entre autres.

L'UNFPA, par l'intermédiaire de ses partenaires de mise en œuvre, continuera d'accepter les orientations d'autres membres du sous-secteur de la lutte contre la VBG qui ne disposent pas du financement et des capacités opérationnelles nécessaires pour fournir des transferts monétaires aux fins de la prise en charge des cas de VBG. Aux échelons régional et mondial, l'UNFPA soutiendra la reproduction de l'équipe spéciale sur les transferts monétaires et la lutte contre la VBG dans le nord-ouest de la Syrie et des procédures opérationnelles normalisées sur les orientations.

L'équipe spéciale du GPC chargée des transferts monétaires pour la protection continuera à aider les professionnels de la protection et des transferts monétaires à appliquer les bonnes pratiques ; à mettre à jour les données et les ressources de terrain pour élargir leur accès ; à doter les professionnels de la protection et des transferts monétaires des connaissances, des compétences, des conseils et des outils nécessaires pour utiliser les transferts monétaires à des fins de protection ; et à se coordonner efficacement pour échanger des connaissances, des informations et des ressources.

Le groupe de travail sur les transferts monétaires du nord-ouest de la Syrie et le domaine de responsabilité VBG planifieront conjointement les activités futures en s'appuyant sur ce qui a déjà été réalisé, y compris un prochain atelier axé sur les phases et un événement de consultation des donateurs. Ils mèneront également un plaidoyer plus large auprès des parties prenantes.

## Conclusion



L'intégration des transferts monétaires dans la prise en charge des cas de VBG et la fourniture coordonnée de transferts monétaires aux victimes de VBG, le cas échéant, permettent de sauver des vies et de renforcer la sécurité et la résilience des victimes de VBG. Les acteurs de la lutte contre la VBG dans le nord-ouest de la Syrie doivent systématiquement poursuivre l'intégration des transferts monétaires dans les programmes de lutte contre la VBG, tandis que les acteurs des transferts monétaires doivent continuer à accepter les orientations de manière sûre et coordonnée et consacrer au moins 10 % de leurs transferts monétaires d'urgence au soutien des cas orientés vers les services d'atténuation de la GBV et de fourniture de soins vitaux.

Ces efforts pourraient s'appuyer sur les procédures opérationnelles normalisées et faciliter la fourniture d'une aide adaptée aux cas spécifiques de VBG. Les nombreuses et solides organisations locales du nord-ouest de la Syrie, comme l'attestent leur participation active à l'équipe spéciale et leurs contributions à celle-ci, doivent être au centre de l'intervention intégrée de transferts monétaires et de lutte contre la VBG dans ce contexte.

L'intérêt croissant pour le modèle d'intégration des transferts monétaires au sein de la prise en charge des cas de VBG dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord a été renforcé par les efforts de coordination consécutifs entre le groupe de travail sur les transferts monétaires et le sous-secteur de la lutte contre la VBG dans le nord-ouest de la Syrie. Cela a permis de sensibiliser les donateurs, les organisations de mise en œuvre et les structures de coordination aux possibilités et aux moyens créatifs d'aider plus concrètement encore les femmes et les filles grâce à des programmes intégrés de transferts monétaires et de lutte contre la VBG. Le processus et les procédures définis dans les procédures opérationnelles normalisées pour l'orientation des victimes de VBG vers les acteurs des transferts monétaires, ou l'orientation entre les départements d'une même organisation, ne sont qu'un point de départ. La coordination de ces deux groupes d'acteurs humanitaires au niveau de la mise en œuvre dans tous les aspects de la prise en charge des cas de VBG – soit la pratique courante découlant de cette relation – est, à terme, ce qui aidera le plus les personnes touchées par la VBG, lesquelles sont souvent occultées et exclues de l'aide humanitaire. Les acteurs locaux de la lutte contre la VBG sont des parties prenantes clés, qui continuent à mettre en œuvre, à apprendre et à affiner leurs approches, malgré des temps difficiles.

Un intérêt similaire pour l'intégration des programmes de transferts monétaires et de lutte contre la VBG se développe dans d'autres régions, notamment les régions Amérique latine et Caraïbes et Asie du Sud-Est. De cette sensibilisation doit naître l'engagement de réaliser le plein potentiel des transferts monétaires pour contribuer au rétablissement des victimes par la systématisation de l'approche, la mise en œuvre et le financement, en tirant parti des ressources existantes sur le terrain, y compris, mais sans s'y limiter, des procédures opérationnelles normalisées (une liste des ressources est disponible en annexe).



Réinventer la roue à chaque fois est préjudiciable : d'une part, pour les victimes de VBG, qui ont le droit de bénéficier de soins complets et de qualité, et qui ont des besoins de protection immédiats ; et d'autre part, pour les organisations de mise en œuvre et de coordination ainsi que pour les donateurs, en ce qui concerne l'efficacité. Les procédures opérationnelles normalisées, tout comme d'autres ressources mondiales, doivent être utilisées comme une base solide et adaptées aux contextes, selon les besoins. Cela permet d'apporter une réponse efficace, efficiente et responsable aux victimes de VBG.



## Ressources

- Les procédures opérationnelles normalisées sur les orientations du sous-secteur de lutte contre la VBG et du groupe de travail sur les transferts monétaires :  
[Version anglaise](#)  
[Version arabe](#)
- [Establishing a Cash Working Group and Gender-Based Violence Sub-Cluster task force, NWS Case Study](#)
- Des coordinateurs du sous-secteur de la lutte contre la VBG et du groupe de travail sur les transferts monétaires, aux côtés de représentants de deux organisations nationales, ont enregistré deux podcasts qui ont été publiés par le siège de Care International. Ces podcasts mettent l'accent sur l'expérience de l'équipe spéciale conjointe, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés.  
[Podcast 1](#)  
[Podcast 2](#)
- [Lebanon case study integrating cash assistance into GBV case management](#)
- [UNFPA Global Case Study on cash assistance in GBV case management](#)
- [Case stories from NWS on the need for CVA integration into GBV programming](#)





# Abréviations

- GPC Groupe mondial de la protection
- ONG Organisation non gouvernementale
- VBG Violence basée sur le genre
- WRC Commission des femmes pour les réfugiés (Women's Refugee Commission)

